



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), à la résolution 1872 (2009) du Conseil et au paragraphe 20 de la résolution 1910 (2010) du Conseil, par lequel celui-ci m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de tous les aspects de la résolution en question. J'y présente les principaux faits nouveaux intervenus en Somalie depuis la parution, le 11 mai 2010, de mon dernier rapport en la matière (S/2010/234), ainsi qu'une évaluation de la situation politique, de la situation sur les plans de la sécurité et des droits de l'homme et de la situation humanitaire, et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU pour la Somalie. Le rapport traite également des activités opérationnelles menées par l'ONU et la communauté internationale et des faits nouveaux intervenus dans le cadre de leurs activités de lutte contre la piraterie.

II. Principaux faits nouveaux intervenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. La période examinée dans le présent rapport a été marquée par des tensions au sein des institutions fédérales de transition et par la perplexité croissante des Somaliens et de la communauté internationale quant à la capacité du Gouvernement fédéral de transition d'assurer la sécurité de sa population et de lui fournir d'autres services de base. C'est pourquoi l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et l'ONU ont souligné, à l'occasion de plusieurs réunions de haut niveau, qu'il était urgent que les institutions fédérales de transition gagnent en crédibilité et qu'il fallait répondre aux besoins financiers criants de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

3. En mai, plusieurs querelles internes ont éclaté entre le Parlement et le Gouvernement. Le 16 mai, le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed a dissout le Gouvernement. Le Président du Parlement a démissionné le 17 mai, puis a été remplacé par l'ancien Ministre des finances, Charif Hassan. Le Président est revenu sur sa décision et a réintégré le Premier Ministre et son gouvernement le 20 mai. Le 3 juillet, le Premier Ministre, Omar Abdirachid Ali Sharmarke a annoncé un nouveau remaniement de son gouvernement, qui compte désormais 39 membres,



dont cinq de l'Ahlu Sunnah Wal Jama'a (ASWJ) et de nouveaux membres de la diaspora somalienne.

4. Malgré ces complications politiques et des conditions de sécurité difficiles, l'ONU, l'Union africaine, l'IGAD et la communauté internationale ont continué de travailler pour la paix et la sécurité en Somalie. Mon Représentant spécial a continué de collaborer avec toutes les parties pour apaiser les tensions politiques et mettre en œuvre la stratégie pour la Somalie approuvée à l'échelle internationale. Dans le cadre de l'action que j'ai menée pour faire progresser le processus politique en Somalie et retenir l'attention de la communauté internationale sur les besoins de la Somalie sur les plans de la politique, de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement, j'ai organisé, conjointement avec le Gouvernement turc, la Conférence d'Istanbul du 21 au 23 mai 2010. Cette réunion a permis de souligner l'intérêt que la communauté internationale porte à la Somalie et l'importance qu'elle lui accorde. De nombreux participants ont invité à plusieurs reprises le Président et son gouvernement à établir un gouvernement crédible et à éviter les querelles internes. La Déclaration d'Istanbul adoptée à l'issue de la Conférence montre que la communauté internationale est unanime à considérer, entre autres points d'accord, qu'il faut que le Gouvernement fédéral de transition prenne des mesures plus efficaces et qu'il faut encourager les groupes qui ne sont pas parties à l'Accord de Djibouti à participer au processus de paix, développer les forces de sécurité somaliennes et doter l'AMISOM de moyens accrus pour assurer la sécurité des principales zones stratégiques de Mogadiscio. Aux termes de la Déclaration, la communauté internationale a encouragé le secteur privé somalien à prendre une part active au processus de paix. Pour y donner suite, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a coprésidé une réunion avec la Banque islamique de développement et la Turquie, le 8 juin, à l'issue de laquelle ils ont constitué une équipe spéciale chargée d'organiser des activités de relèvement dans les domaines des services de base, des moyens de subsistance, des infrastructures et de l'énergie.

5. Face à la multiplication des menées subversives perpétrées contre le Gouvernement fédéral de transition, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD a tenu sa quinzième session extraordinaire le 5 juillet à Addis-Abeba. Elle a noté avec inquiétude la détérioration des conditions de sécurité en Somalie et décidé de déployer immédiatement 2 000 soldats de la paix supplémentaires sous l'égide de l'AMISOM. Elle a également décidé de s'employer, en collaboration avec toutes les parties concernées, dont l'AMISOM et le Conseil de sécurité, à augmenter de façon substantielle les effectifs à déployer dans toute la Somalie.

6. Le climat d'instabilité qui règne en Somalie a des répercussions sur toute la région, comme l'ont à nouveau montré, le 11 juillet, les attentats-suicides perpétrés contre un restaurant éthiopien et un club de sport à Kampala pendant la finale de la Coupe du monde de football. Plus de 70 personnes ont été tuées et bien davantage ont été blessées. Les attentats de Kampala, revendiqués plus tard par Al-Shabab, ont montré pour la première fois qu'Al-Shabab était capable d'organiser et d'exécuter des attentats terroristes hors des frontières de la Somalie contre des pays et des entités qui constituaient une menace pour sa rébellion et son idéologie radicale. Ces attaques ont montré qu'Al-Shabab restait une menace sérieuse pour la sécurité de la Somalie, la sous-région et, à plus grande échelle, la communauté internationale. Il convient de noter qu'à la suite des attentats de Kampala, les dirigeants de l'Ouganda

et du Burundi ont réaffirmé leur détermination à continuer de soutenir l'action de stabilisation menée en Somalie.

7. Peu après le sommet de l'IGAD, la quinzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine s'est tenue à Kampala, du 25 au 27 juillet. La question de la Somalie a dominé les débats, et les dirigeants africains ont jugé qu'il était urgent que le Gouvernement fédéral de transition améliore ses structures de gouvernance et vienne à bout des querelles internes qui font rage au sein de ses structures de direction. Les dirigeants africains ont remercié l'AMISOM de l'appui qu'elle apporte au Gouvernement. À l'issue du sommet, les décisions de l'IGAD ont été approuvées et la Commission de l'Union africaine a été chargée de programmer de nouvelles phases de renforcement de l'AMISOM.

8. En marge du sommet de l'Union africaine, le Secrétaire d'État adjoint américain chargé des affaires africaines, M. Johnnie Carson, a facilité la tenue d'un mini-sommet sur la Somalie, le 26 juillet, auquel ont participé les Présidents de Djibouti, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie et de la République-Unie de Tanzanie, le Premier Ministre de l'Éthiopie, le Président de la Commission de l'Union africaine et mon Secrétaire général adjoint, ainsi que d'autres représentants de l'ONU. Ils ont discuté des moyens à mettre en œuvre pour faire appliquer les propositions de l'IGAD, en particulier celles qui visent à renforcer l'appui fourni à l'AMISOM et au Gouvernement fédéral de transition. À cet égard, les États-Unis ont proposé de faciliter le déploiement de 2 000 hommes supplémentaires sous l'égide de l'AMISOM.

9. Malgré les désaccords qui existent entre le Gouvernement et le Parlement, la Commission constitutionnelle fédérale indépendante de la Somalie a continué de travailler, de Djibouti, sur le projet de constitution. Le 1^{er} juillet, elle a lancé officiellement une série d'initiatives sur ce projet – campagnes d'éducation civique et consultations publiques – qui devraient durer jusqu'à septembre 2010. L'avant-projet de constitution devrait paraître d'ici à décembre 2010. Les 3 et 4 juillet, la Commission constitutionnelle et les représentants du consortium de partenaires ont rencontré des membres de la société civile dans le cadre d'un séminaire afin de s'entendre sur une conception commune du processus d'élaboration de la constitution, du déroulement des consultations et du rôle que la société civile devra jouer dans les campagnes d'éducation civique et les consultations publiques. Entre-temps, le Président de la Commission constitutionnelle a déclaré qu'un certain nombre de questions litigieuses – adoption d'un régime présidentiel ou parlementaire, rôle de la charia, statut de Mogadiscio dans un État fédéral – seraient examinées plus avant lors des consultations.

10. Des faits nouveaux d'ordre politique sont intervenus dans d'autres régions de la Somalie. Ainsi, l'« élection présidentielle » du 26 juin dans le « Somaliland » a été décrite comme libre, régulière et transparente par les observateurs internationaux. Le 1^{er} juillet, la Commission électorale nationale a déclaré vainqueur, avec 49,59 % des voix, Ahmed Mohamed Mohamoud « Silanyo », du parti d'opposition Kulmiye (Paix, unité et développement). La Cour suprême a validé ce résultat le 11 juillet et le Président Silanyo a pris ses fonctions le 27 juillet. Le nouveau Président a composé un cabinet de 20 ministres et 6 vice-ministres, dont 3 femmes. Le 5 juillet, le Parlement du « Puntland » s'est réuni pour la première fois et, à cette occasion, il a examiné le budget de 2009 et discuté des réformes de la justice.

B. Conditions de sécurité

11. Au cours de la période à l'examen, le climat de précarité et d'instabilité qui régnait à Mogadiscio s'est aggravé. L'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition ont tenté à maintes reprises d'engager le dialogue avec les insurgés, face à l'intensification des tirs de mortier et des attaques directes dirigés contre la Villa Somalia et le port. L'aéroport a continué à être la cible de tirs de mortier sporadiques. Les complexes des Nations Unies et de l'UNICEF ont aussi été régulièrement atteints par des tirs de mortier.

12. Les opérations militaires menées par l'AMISOM pour sécuriser ses positions dans les districts stratégiques de Mogadiscio ont donné lieu à des combats féroces, notamment, le 4 juillet, entre Al-Shabab et les forces du Gouvernement et de l'AMISOM dans le district d'Abdiaziz, et à une attaque d'Al-Shabab à Bondere, le 22 juillet. Dans d'autres quartiers de la capitale, contrôlés pour la plupart par des milices disparates, la situation militaire est restée dans l'impasse. Le nombre de pertes parmi les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM a nettement diminué, probablement grâce au renforcement des mesures de sécurité et des parades contre les engins explosifs improvisés (EEI). Cependant, la fréquence accrue des attentats à l'EEI a entraîné une augmentation du nombre des victimes civiles pendant la période considérée.

13. À l'extérieur de Mogadiscio, des affrontements sporadiques entre Al-Shabab et l'ASWJ se sont poursuivis dans le centre du pays, sans toutefois entraîner un changement radical de la situation en termes de contrôle du territoire. Al-Shabab continue de contrôler la ville de Kismaayo et son port, tandis que ses positions dans la vallée de la Djouba et le long de la frontière kényane continuent d'être la cible d'attaques sporadiques des milices claniques locales associées au Gouvernement fédéral de transition, et du groupe rival de Raas Kaambooni.

14. Parallèlement, la rupture des liens entre le groupe Hizbul Islam et le groupe de Raas Kaambooni, en mai, a considérablement affaibli Hizbul Islam et miné les efforts qu'il avait déployés pour prendre des positions à Al-Shabab dans plusieurs régions du sud et du centre de la Somalie. Au cours de la période examinée, les milices d'Al-Shabab et d'Hizbul Islam auraient été responsables de plusieurs atteintes à la sécurité dans des villes frontalières du Kenya.

15. Les conditions de sécurité dans le « Puntland » sont généralement devenues plus précaires pour plusieurs raisons, dont les affrontements entre clans et les assassinats ciblés d'agents de l'État. Une milice clanique opérant dans les contreforts de la chaîne des monts Golis et qui aurait des liens étroits avec Al-Shabab a intensifié ses activités, contribuant à aggraver la situation. Le 23 juillet, cette milice a attaqué cinq villages et un point de contrôle militaire sur la route principale reliant Bossasso à Garoowe, déclenchant des affrontements violents avec les forces du « Puntland ».

16. La situation dans le « Somaliland » est restée stable pendant la période considérée, à l'exception de quelques atteintes à la sécurité liées à l'élection « présidentielle » de juin. Toutefois, des affrontements isolés ont été signalés dans les régions de Sool et de Sanaag, en particulier dans la zone frontalière de Buuhoodle, entre les milices de Sool, Sanaag et Cayn et l'armée du « Somaliland ».

17. Ce climat d'insécurité continu a entravé les opérations menées par l'ONU en Somalie en limitant la liberté de circulation du personnel et des contracteurs de l'ONU. En juillet, Al-Shabab s'est emparé du complexe du Programme alimentaire mondial (PAM) et des habitations de six membres du personnel local à Wajid, et a tenté de piller des articles non alimentaires dans les locaux du PAM à Buuale. L'ONU a poursuivi ses missions dans le centre du pays pour évaluer les conditions de sécurité et obtenir des garanties des autorités locales pour pouvoir étendre ses opérations de Gaalkacyo à Dhuusamarreeb et à la ville côtière de Hobyo.

C. Piraterie

18. Les attaques de pirates se sont poursuivies, ce qui compromet la sécurité maritime et la navigation au large des côtes somaliennes, réduit les perspectives économiques, sape la confiance des entreprises et met en danger la sécurité dans la région. La présence navale internationale dans la région a fait d'énormes progrès dans la lutte contre la piraterie, mais il faut faire bien plus, et notamment s'attaquer aux racines du problème en rétablissant la stabilité et l'état de droit en Somalie. Le 14 mai, le Président de l'Assemblée générale a convoqué une réunion informelle de l'Assemblée pour examiner le problème de la piraterie maritime internationale. J'ai demandé à ce que des mesures vigoureuses soient prises de façon concertée pour lutter contre la piraterie et suggéré les mesures que nous pourrions prendre en commun, au niveau international, pour venir à bout de ce fléau. Les 12 et 13 juillet, le Gouvernement des Seychelles a organisé un colloque sur la piraterie, qui a donné lieu à des annonces de contributions visant à aider les autorités locales et régionales à rétablir l'état de droit dans la région de l'océan Indien.

19. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa sixième séance plénière le 10 juin avec la participation des représentants de 53 pays et d'organisations. Au 10 juin, le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes a déjà approuvé à l'unanimité sept projets pour un montant de plus de 2,4 millions de dollars, six de ces projets visant à aider au renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires aux Seychelles et au Kenya, ainsi que dans le « Puntland » et le « Somaliland ».

20. Comme suite à une demande du Groupe de travail I du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, un Mécanisme de coordination technique de la lutte contre la piraterie en Somalie, dénommé le « processus de Kampala », a été établi en janvier 2010. Ce mécanisme, qui fait appel à la participation technique des représentants du Gouvernement fédéral de transition et des autorités du « Puntland » et du « Somaliland », a défini le cadre de référence pour la coopération entre les trois autorités en matière de suivi des activités de lutte contre la piraterie, de coordination interne, et de collecte et de mise en commun des informations. En coopération avec des partenaires, le Bureau politique des Nations Unies en Somalie assurera le secrétariat depuis Hargeysa, l'objectif étant d'améliorer la coordination entre les bureaux régionaux de lutte contre la piraterie et de promouvoir une réforme législative intégrée.

21. Conformément aux dispositions de la résolution 1918 (2010) du Conseil de sécurité, j'ai présenté, le 26 juillet, un rapport sur les différentes options possibles pour poursuivre et incarcérer les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes

de piraterie (S/2010/394). Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1897 (2009), je compte présenter, au plus tard en octobre, un rapport complet sur la piraterie dans lequel je décrirai la situation actuelle au large des côtes somaliennes et examinerai l'action menée par les entités compétentes, notamment l'Organisation maritime internationale (OMI), le Bureau des affaires juridiques, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau politique des Nations Unies en Somalie (UNPOS).

D. Situation humanitaire

22. Les affrontements entre insurgés et forces gouvernementales se sont poursuivis à Mogadiscio au préjudice de la population civile. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), environ 1 600 civils blessés ont été admis dans les deux principaux hôpitaux de Mogadiscio entre le 20 mars et le 11 juillet. Sur ce nombre, il y avait 400 enfants de moins de 5 ans et 48 personnes dont le décès a été constaté. Pour l'heure, les services de santé déjà déficients de Mogadiscio s'efforcent de leur mieux de venir en aide aux victimes.

23. Les pluies saisonnières au-dessus de la moyenne qui sont tombées sur le pays d'avril à juin ont amélioré la sécurité alimentaire et réduit le nombre de personnes nécessitant une aide alimentaire d'urgence. Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire effectue actuellement une évaluation des besoins sur le plan national, qui devra être achevée en septembre au plus tard. À la dernière évaluation effectuée il y a six mois, le Groupe a constaté que 3,2 millions de personnes (43 % de la population) avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Le PAM continue de fournir de l'aide à 1,8 million de personnes dans toutes les régions de la Somalie, sauf celles contrôlées par Al-Shabab. Le conflit en cours, en particulier à Mogadiscio, a fait 179 000 déplacés durant le premier trimestre 2010 et 75 000 durant le deuxième trimestre. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en juillet, 16 600 habitants de Mogadiscio ont dû partir de chez eux, 8 800 d'entre eux ayant fui la ville et 7 700 s'étant réfugiés dans d'autres quartiers plus calmes. Les Somaliens continuent de fuir vers les pays voisins et, en juillet, le HCR avait enregistré l'arrivée de plus de 50 000 réfugiés, portant le nombre total de réfugiés somaliens dans la région à plus de 600 000.

24. Les 19 et 20 juillet, les autorités du « Puntland » ont lancé une opération de nettoyage à Bossasso, qui a abouti à l'arrestation et au déplacement forcé de quelque 900 déplacés et la reconduite à la frontière d'étrangers soupçonnés d'intelligence avec les insurgés ou considérés comme susceptibles d'être recrutés par eux. Au cours de l'opération, les réfugiés et demandeurs d'asile qui ont été identifiés par le HCR lui ont été remis aux fins d'enregistrement et d'établissement de documents d'identité, tandis que les déplacés du sud et du centre de la Somalie ont été relâchés dans la province de Galguduud. Des activités interinstitutions ont été organisées à Gaalkacyo afin de fournir une aide humanitaire aux déportés et aux Somaliens déplacés de force de Bossasso avant qu'ils ne se mettent en route vers le Galguduud. Selon les estimations, le « Puntland » accueille plus de 100 000 déplacés, venus pour la plupart du sud de la Somalie.

25. Le déplacement forcé de la population, conjugué avec les pluies, a rendu difficile l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux services de santé de base.

Plus de 200 établissements de santé en Somalie ont signalé 14 895 cas de diarrhée liquide aiguë de mai à juillet, dont 1 100 concernaient des enfants de moins de 5 ans. De plus, l'approvisionnement en eau s'est réduit pour les 366 000 déplacés se trouvant dans le corridor d'Afgooye, passant de 14 litres à 11,7 litres par personne par jour, et ce en raison du manque de fonds.

26. Les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies ont maintenu leurs activités dans le sud de la Somalie et continuent d'aider les personnes déplacées en assurant des services d'éducation et de santé. Ils ont renforcé leurs programmes et ont entrepris de vérifier l'incidence de la suspension de l'aide alimentaire du PAM sur le taux de malnutrition. Grâce, entre autres, aux activités de vaccination et au renforcement de l'accès des enfants souffrant de malnutrition aiguë à des services nutritionnels de qualité, le taux de scolarisation a fortement augmenté, en particulier chez les déplacés. Le HCR a coordonné la distribution d'articles non alimentaires et d'abris dans toute la Somalie.

27. En juin, la procédure d'appel global a fait l'objet d'un examen approfondi, vu la difficulté qu'on a eue en 2010 à mobiliser et à trouver des fonds. Les prévisions de dépenses globales ont désormais été réduites de 15 %, passant des 689 millions de dollars initialement prévus à 596 millions de dollars. Au 26 juillet, un montant de 337 millions de dollars avait été reçu au titre de la procédure d'appel global, dont 52 % (174 millions de dollars) correspondaient à des reports de 2009. Au cours du premier semestre 2010, on n'a reçu que 151 millions de dollars de nouvelles contributions, contre 237 millions de dollars au cours du premier semestre 2009.

28. La diminution des contributions a eu un effet préjudiciable sur les programmes d'aide humanitaire, les interventions ayant dû être réduites dans tous les domaines. C'est pourquoi en juin 2010 le Fonds humanitaire commun pour la Somalie a alloué 20 millions de dollars à des projets de financement dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'agriculture et des moyens d'existence, visant les régions qui ont des besoins humanitaires urgents, soit le Mudug et le Galguduud, le corridor d'Afgooye et le Banadir, le Bay et le Bas-Djouba.

E. Droits de l'homme et protection de la population civile

29. Les combats intenses qui se sont déroulés à Mogadiscio en juin et juillet ont aggravé les souffrances de la population civile. Il est donc indispensable que toutes les parties accordent une plus grande attention aux principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire concernant la protection des civils. Le pilonnage des zones résidentielles a continué de faire des victimes, beaucoup d'habitants s'étant retrouvés piégés chez eux pendant des jours alors que l'aide humanitaire ne passait plus et que des milliers de personnes fuyaient. L'ONU, l'Union africaine et la Mission de l'Union africaine en Somalie ont poursuivi les discussions sur la meilleure façon de collaborer entre elles pour renforcer la protection des civils et réduire les pertes.

30. Une équipe de l'ONU s'est rendue dans le camp de réfugiés de Dadaab au Kenya et a interrogé un groupe de personnes qui avaient fui le sud et le centre de la Somalie. Les témoignages recueillis ont révélé que des violations et des abus étaient commis, notamment que les parties au conflit ne protégeaient pas la population

civile, que des enfants étaient recrutés et utilisés et que les groupes d'insurgés se livraient à la menace, à l'intimidation et à d'autres violations.

31. Entre avril et début juillet, on a signalé au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie neuf exécutions par balles ou par lapidation dans les zones contrôlées par Al-Shabab, essentiellement pour espionnage, adultère ou meurtre; cinq cas d'amputation et 28 cas de flagellation. Le Bureau a également été informé de sept cas de décapitation, cinq des victimes étant des ouvriers du chantier de reconstruction du Parlement.

32. Les médias de Mogadiscio étaient pris entre des ordres, d'un côté, de Hizbul Islam qui interdisait à toutes les stations de radio de diffuser de la musique et, de l'autre, de l'Administration du Banadir du Gouvernement fédéral de transition qui exhortait les stations de radio à poursuivre normalement leurs programmes. On a également appris que le Gouvernement fédéral de transition avait arrêté et interrogé un reporter et un photographe qui prenaient des photos d'un collègue blessé au cours des échanges de tirs du 1^{er} juillet, et qu'un mandat d'arrêt avait été délivré contre un journaliste somalien qui avait collaboré à un article du *New York Times* publié au mois de juin concernant le recrutement d'enfants par les forces du Gouvernement fédéral de transition.

33. En mai, le HCR a demandé à tous les États d'honorer leurs obligations internationales envers les réfugiés, en insistant sur le fait que tous les retours dans le sud et le centre de la Somalie devaient s'effectuer sur une base strictement volontaire, étant donné la détérioration des conditions de sécurité sur le terrain. Cette déclaration a été faite après que plus de 100 Somaliens réfugiés en Arabie saoudite avaient été forcés de rentrer à Mogadiscio. Toutefois, les expulsions se poursuivent et on estime que quelque 8 000 réfugiés somaliens auraient été renvoyés en Somalie depuis le début de l'année.

34. Les organismes de surveillance ont enregistré quelque 138 cas de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle, de prostitution forcée et de violence familiale de mai à juillet 2010. Les évaluations de la situation ont révélé une forte prévalence de la violence sexuelle dans les camps de déplacés, principalement dans le « Somaliland », où les victimes, qui appartenaient en général à des minorités, étaient privées de la protection de leur clan. Il importe de noter qu'on continue d'avoir très peu d'informations sur la violence sexiste, en particulier dans le sud et le centre de la Somalie.

35. La traite des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie demeure préoccupante. En mai, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a souligné dans son rapport le caractère généralisé de la traite et la vulnérabilité des déplacés et des migrants économiques, en particulier les femmes et les enfants. Avec le concours des autorités et de la société civile du « Somaliland » et du « Puntland », l'OIM s'emploie actuellement à élaborer des programmes de lutte contre la traite.

F. Protection de l'enfance

36. Les enfants continuent de pâtir du conflit dans le sud et le centre de la Somalie. Le recrutement et l'emploi d'enfants en période de conflit armé demeure un grand sujet de préoccupation, car, selon les estimations, des milliers d'enfants seraient associés à Al-Shabab et Hizbul Islam. En juillet, des informations

concordantes ont fait état du recrutement forcé par Al-Shabab de plusieurs centaines d'enfants, certains n'ayant pas plus de 9 ans, afin de les entraîner et les employer dans les combats. De plus, on a appris la présence de centaines d'enfants dans les forces armées du Gouvernement fédéral de transition, et de nombreux articles de presse ont souligné le recrutement d'enfants somaliens, notamment dans les camps de réfugiés au Kenya. Le 15 juin, le Président Sharif a ordonné, dans une déclaration publique, au chef d'état-major de mener des enquêtes sur la présence présumée d'enfants dans les forces armées et de démobiliser toutes les recrues mineures sans tarder. Dans l'entretemps, l'ONU a examiné avec les hauts responsables du Gouvernement fédéral de transition la possibilité de mettre en place une équipe de travail et d'élaborer un plan d'action en vue de libérer les enfants enrôlés dans les forces armées.

37. Depuis le début de 2010, plus de 100 cas d'enfants tués ou blessés au cours des pilonnages, des bombardements et des échanges de tirs aveugles entre les insurgés et les forces gouvernementales ont été signalés à l'ONU.

III. Mobilisation de ressources

38. Les contraintes financières auxquelles se heurtent bon nombre d'États Membres ont eu un impact important sur le volume des fonds qui pouvaient être engagés pour appuyer le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM. Bien que nous ayons reçu 76 % (149,6 millions de dollars) du total des contributions qui avaient été annoncées à la Conférence de Bruxelles en avril 2009, l'ONU ne dispose pas de moyens suffisants pour rémunérer les policiers et fonctionnaires et rembourser les États qui fournissent des contingents à la Mission.

39. L'expérience que nous avons accumulée en ce qui concerne les soldes versées à la police somalienne a démontré que le mécanisme financier mis en place pour le transfert des sommes servant à financer les salaires et les services de base essentiels pour le Gouvernement fédéral de transition était crédible. En juillet 2010, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a assuré le paiement des indemnités de subsistance payables pour une période de quatre mois à 784 policiers qui ont suivi un cours de recyclage de trois semaines à l'École de police de Mogadiscio. Cette expérience pourra fournir une assise pour un mécanisme viable permettant d'assurer le versement des soldes à l'avenir. Nous avons également constaté que ce mécanisme financier a été utilisé par un plus grand nombre d'États Membres au cours des derniers mois. L'ONU continue de collaborer avec le Gouvernement fédéral de transition pour assurer un contrôle et faire en sorte que les ressources fournies soient orientées vers les secteurs où les besoins sont les plus aigus.

40. Je suis reconnaissant au Gouvernement norvégien d'avoir versé une contribution de 200 000 dollars au fonds d'affectation spéciale administré par l'Organisation des Nations Unies pour soutenir les institutions de sécurité transitoires somaliennes afin de couvrir les dépenses liées à l'attaque du 3 décembre 2009 à Mogadiscio. Je salue également la contribution de 1,5 million de dollars versée par le Gouvernement du Royaume-Uni au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM afin d'aider à financer un système de radiotélécommunications pour les soldats de l'AMISOM.

41. Les indemnités versées aux pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM sont actuellement financées par l'Union européenne. Au cours de la visite que j'ai

récemment effectuée au Burundi, le Président Nkurunziza a demandé un mécanisme plus prévisible pour les paiements versés à ces pays. Ce message a été réitéré lorsque j'ai rencontré le Président Museveni le 31 mai en Ouganda ainsi que lors de mes entretiens avec le Président de l'Union africaine, le Président Bingu wa Mutharika, à l'occasion de la visite officielle que j'ai effectuée au mois de mai au Malawi. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, m'a également fait part des grandes difficultés que les contingents de l'AMISOM rencontrent avec le mécanisme de financement actuel. Il semble que l'on s'accorde largement sur la nécessité d'aligner les indemnités versées aux membres des contingents de la Mission sur celles payables aux Casques bleus des Nations Unies, mais rien de concret n'a été fait jusqu'à présent. Apparemment, les pays qui sont susceptibles de fournir des contingents n'ont pas de motivation pour déployer leurs troupes sur des terrains dangereux avec des remboursements insuffisants.

42. L'ONU et l'AMISOM recherchent des solutions au problème posé par la pénurie constante de moyens financiers pour le paiement des soldes aux membres de la Force de police somalienne. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, le Gouvernement japonais a versé 10 millions de dollars. Ces fonds ont servi à régler les arriérés dus à l'ensemble des policiers formés jusqu'au 31 mai 2010, mais une somme supplémentaire de 5,4 millions de dollars est requise pour assurer les paiements du mois de juillet à la fin de l'année. Il est primordial de prévoir dorénavant des crédits pour les soldes dans tous les programmes de formation.

IV. Application de la résolution 1910 (2010)

A. Établissement d'une « présence allégée » des Nations Unies à Mogadiscio

43. Malgré une situation instable sur le plan de la sécurité, l'ONU a maintenu une présence organique dans certaines régions de la Somalie, ainsi qu'une forte présence intermittente dans le cadre de missions déployées à l'intérieur du pays. Mon Représentant spécial et d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies se sont fréquemment rendus à Mogadiscio et nous sommes en train d'établir une présence politique plus durable pour entretenir des contacts étroits avec le Gouvernement fédéral de transition et d'autres acteurs somaliens clefs. Depuis mars, le Service de la lutte antimines assure un hébergement pour des fonctionnaires dans un camp provisoire où les locaux sont partagés avec certaines composantes du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, du Département de la sûreté et de la sécurité et d'organismes divers en fonction des disponibilités.

44. Le Service de la lutte antimines construit actuellement des installations permanentes qui seront achevées en octobre 2010 et fourniront des possibilités d'hébergement supplémentaires pour le personnel international. Le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM s'attellera prochainement à la construction de bureaux et de logements et l'équipe de pays des Nations Unies a trouvé un emplacement pour un autre complexe des Nations Unies situé en bordure de l'aéroport de Mogadiscio. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'équipe de pays utilisent actuellement des locaux sécurisés à l'intérieur de l'aérogare pour les rencontres avec les représentants du Gouvernement somalien. Les conditions de sécurité actuelles ne

permettent pas l'implantation de bureaux à l'extérieur de l'aéroport pour le personnel international des Nations Unies.

45. Parallèlement, on continue d'utiliser les complexes de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'UNICEF sis à Mogadiscio pour les logements et les bureaux du personnel recruté sur le plan national et le Département de la sûreté et de la sécurité a donné son agrément à l'utilisation d'une nouvelle installation du PAM dans le port maritime pour des locaux à usage d'habitation et de bureaux. On envisage d'accroître l'effectif des agents qui sont recrutés localement pour des activités de programme essentielles à Mogadiscio étant donné qu'il est permis pour cette catégorie de personnel de résider à l'extérieur des complexes des Nations Unies.

46. Les missions effectuées à l'extérieur de l'aéroport de Mogadiscio sont toujours très risquées et tributaires des moyens de transport et de protection mis à leur disposition par l'AMISOM et il est probable que cette situation ne changera pas dans un avenir proche. Cela dit, les tâches et les priorités assignées à l'AMISOM accaparent l'essentiel de ses capacités, ce qui limite le soutien qu'elle est susceptible d'apporter aux opérations des Nations Unies. Des mesures complémentaires à l'étude permettraient d'élargir progressivement le dispositif de protection pour renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies et des opérations de l'ONU à Mogadiscio.

47. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie est en train d'établir une présence politique internationale à temps complet à Hargeysa et Garoowe pour renforcer ses contacts avec les autorités régionales. Il devra s'appuyer sur l'infrastructure mise en place par l'équipe de pays des Nations Unies à Hargeysa, Garoowe, Gaalkayco et Bossaso et, partant, négocie actuellement des arrangements sur le partage des locaux avec cette dernière.

B. Examen de la stratégie définie pour la Somalie et coordination de l'action entreprise par les Nations Unies

48. Comme indiqué dans mon rapport du 11 mai 2010 au Conseil de sécurité, une coordination optimale et une programmation conjointe entre les principaux protagonistes du système des Nations Unies chargés d'intervenir en Somalie sont cruciales pour maximiser l'impact des activités de l'ONU. À cette fin et conformément à ma politique sur l'intégration des opérations des Nations Unies, du 31 mai au 11 juin, l'Équipe spéciale intégrée pour la Somalie établie au Siège de l'ONU a effectué une mission pour examiner, en collaboration avec les représentations des Nations Unies sur le terrain, la stratégie des Nations Unies pour la Somalie et des propositions visant à améliorer la coordination de l'action entreprise par les Nations Unies.

49. J'examine en ce moment le rapport de cette mission. En attendant, j'ai souligné à l'attention de tous les départements et organismes des Nations Unies s'occupant de la Somalie qu'il importait de s'exprimer d'une seule voix et d'agir de façon cohérente et coordonnée. J'ai également demandé à mon Représentant spécial de prendre des mesures immédiates en vue de renforcer la coordination entre le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM sur la base d'une vision commune et d'une concertation sur les objectifs et les priorités à réaliser, y compris

pour l'appui que nous apportons à la Mission, et je compte élaborer des propositions sur une présence intégrée des Nations Unies à l'intention du Conseil de sécurité.

C. Renforcement du processus politique

50. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie ont continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement fédéral de transition pour faire progresser le processus de paix. De hauts responsables du Bureau se sont rendus à plusieurs reprises à Mogadiscio où ils ont tenu des consultations avec le Président Charifet et d'autres dirigeants somaliens, et des consultations analogues ont eu lieu à Nairobi à l'occasion de visites effectuées par des responsables somaliens. Le Bureau a également développé ses relations avec les autorités du « Somaliland » et du « Puntland »; il a notamment effectué plusieurs déplacements dans ces deux régions et noué des contacts avec des interlocuteurs divers sur le terrain.

51. Sur demande officielle du Gouvernement fédéral de transition, l'ONU a envoyé une mission d'évaluation des besoins pour étudier la situation en vue de l'organisation d'un référendum constitutionnel supervisé par la communauté internationale et d'élections, comme prévu dans la Charte fédérale de transition. La mission a mené des consultations avec plusieurs interlocuteurs à Nairobi, y compris des donateurs, et avec le Président du « Puntland ». Elle a également organisé un séminaire de deux jours à Nairobi avec le Gouvernement fédéral de transition, y compris le Président du Parlement, le Ministre de la Constitution et des affaires fédérales, ainsi que les présidents de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante et du Comité constitutionnel du Parlement. Un rapport sur les résultats de cette mission est en cours d'élaboration.

52. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a créé un groupe de l'égalité des sexes au mois de mai afin d'assurer une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans ses programmes et plans, et notamment d'accroître la participation des femmes au processus de consolidation de la paix et de réconciliation et à la vie politique en Somalie.

D. Progrès réalisés dans le sens du renforcement et du déploiement intégral de l'AMISOM

53. Conformément à la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM gère le dispositif d'appui logistique de la Mission et effectue des inspections et vérifications périodiques portant sur l'ensemble des matériels appartenant à l'ONU et aux contingents à Mogadiscio. Le dispositif d'appui est financé à l'aide des contributions mises en recouvrement, mais l'AMISOM et les pays qui mettent des contingents à sa disposition reçoivent également un appui financier du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'appui à la Mission. Il est indispensable de continuer à renforcer ce mécanisme pour assurer le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et la fourniture d'un appui dans les domaines qui ne font pas l'objet d'un financement par quotes-parts. Un obstacle important rencontré par le Secrétariat tient au fait que, malgré des contributions généreuses, la plupart des donateurs ont formulé des réserves qui interdisent l'engagement de dépenses pour la composante militaire de l'AMISOM. De ce fait et parce que les

contributions supplémentaires reçues sont très faibles, les fonds disponibles pour les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents sont épuisés et l'ONU n'est pas en mesure de rembourser les pays qui fournissent des contingents à la Mission.

54. Le Bureau d'appui de l'ONU a amélioré les conditions de vie des contingents de la Mission et des progrès notables ont été faits sur le plan de la construction de logements, de cuisines et d'autres installations connexes. Des travaux de construction concernant des bureaux, des locaux à usage d'habitation et des installations d'appui préfabriqués dont le coût est évalué à 8 millions de dollars et qui pourront accueillir 4 100 personnes seront achevés en septembre 2010.

55. Certains progrès ont aussi été réalisés dans le projet de construction du quartier général permanent et de l'hôpital de niveau II de l'AMISOM après l'achèvement du processus de passation des marchés en mai. Bien que les besoins urgents en moyens d'hébergement conformes aux normes des Nations Unies en vigueur pour les forces militaires soient couverts, la gamme actuelle des locaux fournis par l'ONU à Mogadiscio ne répond pas aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables à la phase V du plan de sécurité. Afin de donner suite à la demande formulée par l'Union africaine concernant le transfert du personnel civil de l'AMISOM à Mogadiscio, le Bureau d'appui de l'ONU construit des bâtiments préfabriqués (trois suites, des bureaux et des locaux d'habitation pour le personnel d'appui) et un abri fortifié.

56. Le Bureau politique de l'ONU pour l'AMISOM a amorcé des préparatifs pour appuyer le déploiement rapide de 2 000 soldats supplémentaires en application de la décision prise par l'Union africaine/Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à ce sujet. Parallèlement, il a augmenté la quantité de matériel médical fournie à la Mission pour assurer un équipement en moyens médicaux correspondant à un hôpital de campagne de niveau II.

57. Le Bureau politique a intensifié son appui pour les communications tactiques de l'AMISOM. Il fournira des radios portatives et installera des radios mobiles dans les véhicules blindés de transport de troupes et les autres véhicules blindés. Par ailleurs, il a continué de dispenser une formation au personnel de l'AMISOM sur la neutralisation des explosifs et munitions.

58. À compter du 1^{er} juillet 2010, le mandat et les fonctions de l'Équipe de planification des Nations Unies à Addis-Abeba ont été transférés au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine qui vient d'être créé. Cette équipe a aidé à élaborer le premier plan d'exécution du mandat de l'AMISOM, à actualiser les directives stratégiques de cette dernière et à mettre au point un concept d'opérations pour sa police.

E. Renforcement des institutions de sécurité somaliennes et élaboration d'une stratégie de sécurité nationale

Politique et coordination

59. Le Comité mixte de sécurité s'est réuni les 7 et 8 août à Nairobi sous la coprésidence du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition et du Représentant spécial du Secrétaire général. Les débats portaient sur la réalisation de progrès dans plusieurs domaines et notamment en ce qui concerne l'appui fourni aux

forces de sécurité, à la police et aux ministères chargés de la sécurité de la Somalie. Le Comité mixte a également examiné et adopté un mandat révisé pour son fonctionnement, réaffirmé son attachement à la protection des civils et souligné la nécessité d'éviter des pertes civiles grâce à l'organisation d'une formation, à la collecte de renseignements et à la fourniture de matériels opérationnels appropriés et à l'application de règles d'engagement pertinentes, conformes au droit international. Le Comité s'est félicité de ce que l'AMISOM ait réaffirmé sa volonté de guider les forces du Gouvernement fédéral de transition et des efforts qu'elle déploie en vue d'établir une zone de sécurité à Mogadiscio. Il a également encouragé l'ONU, par l'intermédiaire du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et en partenariat avec l'Union africaine, à jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser des ressources auprès de la communauté internationale au profit du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. Enfin, il a recommandé à la communauté internationale de réinstaller progressivement ses établissements à Mogadiscio.

60. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a continué de coordonner les actions dans plusieurs domaines : celles qui ont trait à la normalisation des formations pour les policiers et les militaires; à l'installation d'un camp d'entraînement militaire en Somalie; à la mise en place d'un mécanisme coordonné permettant d'effectuer et de contrôler le paiement des soldes; et au renforcement des capacités et du rôle stratégique du Comité mixte de sécurité et de ses groupes de travail. Il a également continué d'aider le Gouvernement fédéral de transition à élaborer des solutions à long terme pour le financement des salaires versés aux forces de sécurité sur le budget de l'État.

Armée

61. Le Bureau politique a continué d'aider le Gouvernement fédéral de transition à développer ses forces armées. Le soutien est actuellement axé sur la consolidation des forces de sécurité nationales et leurs interventions pour faire face aux menaces immédiates contre la sécurité, mais il y a des progrès importants à faire sur le plan de la coordination de l'assistance internationale et de la définition d'une approche commune pour l'appui sur le plan matériel et en matière de formation.

62. La Mission de formation de l'Union européenne comprend actuellement 55 formateurs militaires dans le camp de Bihanga situé en Ouganda et 20 agents en poste au quartier général de la Mission à Kampala. Elle a pour objectif de former dans un premier temps plus d'un millier de recrues des forces de sécurité nationales d'ici à septembre, y compris 97 soldats d'Ahlu Sunnah Wal Jama'a, puis 1 000 autres recrues par la suite. Les États-Unis se sont engagés à financer les soldes de 1 000 soldats qui seront formés par cette mission pour une période de 18 mois. À ce jour, aucune offre de financement n'a été faite pour la suite. Malheureusement, la plupart des contributions qui ont été annoncées jusqu'à présent pour la formation ne couvrent pas les soldes, ce qui rend les désertions et les défections hautement probables.

Police

63. L'ONU a continué d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place une force de police professionnelle et responsable, tout en appuyant les services de police sur les territoires du « Somaliland » et du « Puntland ». L'objectif initial de 10 000 hommes fixé dans l'Accord de paix de Djibouti pour les effectifs

de la police du Gouvernement fédéral a été ramené à 7 000 par le Chef de la police somalienne en consultation avec le Groupe de travail technique sur la police du Comité mixte de sécurité; le Comité mixte a entériné cette réduction le 8 août.

64. À la mi-juillet, 4 511 membres de la Force de police somalienne avaient été formés sous l'égide de la communauté internationale. Cinq cents recrues supplémentaires seront formées à Djibouti sur une période de trois mois à partir du mois d'août 2010. En ce qui concerne les 1 100 policiers formés en Somalie en 2008 et les 925 autres formés en Éthiopie en 2009-2010, l'AMISOM évaluera la formation suivie et donnera un avis sur la nécessité d'organiser des cours de recyclage avant leur pleine intégration dans la Force de police somalienne.

Justice et système pénitentiaire

65. L'appui fourni au secteur de la justice, en particulier dans le sud et le centre de la Somalie, a progressé lentement au cours de la période considérée, qui a été marquée par un changement de direction au Ministère de la justice. En avril, le Président de la Cour suprême et Procureur général a décidé de programmer la reprise d'activités appuyées par le PNUD, notamment un programme de formation à l'intention des juges et des procureurs, la fourniture de matériel indispensable (mobilier et ressources juridiques) et la remise en état du complexe judiciaire principal à Mogadiscio. Il a confirmé que les cours d'appel et les tribunaux régionaux installés dans le complexe judiciaire de Banadir étaient opérationnels, de même que les huit tribunaux de district situés à l'intérieur des zones contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition, sous réserve des conditions de sécurité quotidiennes. Il a par ailleurs indiqué que, selon un recensement effectué au début de 2010, 37 juges, 11 procureurs, 29 commis et greffiers, ainsi que 42 auxiliaires de justice étaient employés dans ces tribunaux.

66. Le PNUD met actuellement en œuvre un vaste programme de formation judiciaire à l'intention des juges et des procureurs du « Somaliland » et du « Puntland », dont moins de 5 % ont des qualifications reconnues à l'heure actuelle. Théoriquement, tous les juges de ces deux régions devraient avoir suivi une formation de huit mois d'ici à la fin de 2011. Il importe de noter que les établissements pénitentiaires du « Puntland » sont de plus en plus surchargés du fait de l'augmentation du nombre de pirates incarcérés qui exerce une pression supplémentaire sur un système pénal déjà insuffisant. La population carcérale du « Puntland » a crû d'environ 10 % par mois, la majorité des personnes incarcérées ne bénéficiant pas des garanties d'une procédure régulière. Le PNUD a appuyé la création d'un siège pour l'administration pénitentiaire du « Puntland » afin d'améliorer la coordination, la planification et le contrôle interne. Des fournitures médicales et du matériel de communications ont également été livrés aux autorités pénitentiaires de cette région.

Désarmement, démobilisation et réintégration et sécurité des collectivités

67. Les conditions préalables fondamentales ne sont encore pas réunies pour la mise en œuvre d'un programme classique de désarmement, démobilisation et réintégration dans le sud et le centre de la Somalie. L'objectif prioritaire est toujours d'aider le Gouvernement fédéral de transition à assurer une prise en charge pour

plusieurs centaines de combattants « en transition » qui ont quitté les rangs de l'insurrection.

F. Activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement

68. Le PAM a distribué plus de 25 000 tonnes d'aide alimentaire à 1,3 million de Somaliens depuis le mois de mai. Malgré la suspension temporaire de ses activités dans certaines régions du sud de la Somalie, il continue de contribuer au ravitaillement de plus de 500 000 personnes à Mogadiscio. Au premier semestre de 2010, le Programme et ses partenaires ont fourni une aide alimentaire d'urgence à 100 860 enfants souffrant de malnutrition aiguë et à 80 000 femmes enceintes et allaitantes. Les interventions des organismes humanitaires présents en Somalie ont touché environ 60 % des enfants atteints de malnutrition grave, la Somalie étant l'un des trois seuls pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à bénéficier d'un tel taux de couverture.

69. Au cours de la période visée par le présent rapport, plus de 1,5 million d'enfants et 1,3 million de femmes en âge de procréer ont bénéficié de services à l'occasion des Journées de la santé de l'enfant. Cette campagne a permis d'administrer aux enfants âgés de moins de 1 an la troisième dose du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos et, pour la première fois depuis 20 ans, la Somalie a atteint un taux de couverture de 51 % pour ce vaccin. Parallèlement, des services d'urgence, y compris des soins obstétriques d'urgence intégrés, ont été assurés dans sept hôpitaux de sept régions du sud et du centre de la Somalie. Entre janvier et juillet, de l'eau salubre a également été fournie à 1,3 million de personnes touchées par des déplacements forcés, essentiellement dans le sud et le centre du pays.

70. Depuis le début de 2010, l'accès à l'éducation s'est amélioré grâce à la construction de 153 salles de classe, à la rénovation de 106 espaces d'apprentissage et à l'installation de 40 tentes-écoles. Au milieu de l'année, 57 000 enfants supplémentaires avaient accès à l'enseignement primaire dans les zones sinistrées et près de 2 500 enseignants étaient formés. Au total, 109 682 enfants, dont près de 51 000 de sexe féminin, avaient reçu une éducation de base. Le PAM a fourni des repas scolaires à quelque 64 000 élèves de l'enseignement primaire.

71. Les travaux de remise en état du port de Mogadiscio entrepris par le PAM se sont poursuivis, notamment avec la livraison de groupes électrogènes, la fourniture et l'installation de défenses d'accostage, la construction d'un réservoir d'eau de 64 000 litres, le dragage de chenaux et l'enlèvement d'épaves pour faciliter l'accès au port. L'efficacité des opérations portuaires a été ainsi accrue. En outre, on a commencé à rénover le port de Bossasso situé dans le « Puntland » pour améliorer son fonctionnement.

72. Au cours de la période considérée, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a transporté en moyenne 1 350 agents humanitaires et 16 tonnes de matériel et fournitures par mois. Les ressources financières actuellement disponibles seront néanmoins épuisées à la fin du mois de juillet et l'ONU doit réunir d'urgence 5,5 millions de dollars pour assurer le maintien de ces vols humanitaires vitaux jusqu'à la fin de 2010.

73. L'ONU a continué de collaborer étroitement avec les centres de lutte antimines et les autorités compétentes du « Somaliland » et du « Puntland » afin d'assurer des interventions efficaces et coordonnées dans le cadre de la lutte contre les mines. Depuis mon dernier rapport, le Service de la lutte antimines du Secrétariat de l'ONU a formé six équipes de neutralisation des explosifs et munitions et de reconnaissance chargées de procéder au recensement, au marquage, à l'enlèvement et à la destruction des restes explosifs de guerre dans le sud et le centre de la Somalie. Les activités de sensibilisation au danger des mines se sont poursuivies et les messages diffusés dans ce contexte ont touché 149 979 destinataires sur l'ensemble du territoire de la Somalie au cours du premier semestre de 2010.

74. En juin, l'ONU a parrainé un voyage d'étude au Rwanda pour 19 représentants du Gouvernement fédéral de transition dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de réconciliation, de relèvement et de reconstruction, ainsi que dans le contexte de réformes de l'administration publique et de la gestion des finances publiques. En juin également, elle a organisé une formation sur la gestion des finances publiques à l'intention des auditeurs, des comptables et des fonctionnaires du département du budget du Ministère des finances à Garoowe dans le « Puntland » et 72 fonctionnaires ont achevé une formation sanctionnée par un diplôme à l'Institut de la fonction publique du « Somaliland », qui est appuyé par l'ONU.

V. Observations et recommandations

75. La période considérée a été marquée par des tensions internes au sein du Gouvernement fédéral de transition et des autres institutions fédérales, qui ont détourné l'attention des tâches essentielles à accomplir durant la période de transition. J'engage le Gouvernement et le Parlement à résoudre les différends politiques et à prendre des mesures concrètes en vue de tenir les engagements qu'ils ont pris en les assortissant de critères et d'un calendrier précis, tout en ayant recours à un processus de consultation et de dialogue systématique et authentique. Il importe que le Gouvernement fédéral de transition mette en place des structures gouvernementales crédibles pour assurer les services voulus à la population du pays et le Conseil des ministres doit continuer de se concentrer sur les tâches primordiales qui restent à accomplir avant la fin de la période de transition, en août 2011.

76. Afin d'aider le Gouvernement fédéral de transition à s'atteler à certaines des tâches les plus ardues qui lui incombent, notamment étendre son autorité et lutter contre la menace de l'extrémisme, je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle lui fournisse d'urgence un appui sur les plans militaire et financier et des ressources dans d'autres domaines. J'encourage vivement les donateurs à utiliser plus activement le mécanisme gouvernemental de financement géré par PricewaterhouseCoopers pour fournir leur assistance. Je me félicite des mesures fructueuses prises par le Gouvernement pour faire respecter le principe de responsabilité et des mécanismes de suivi mis en place par mon Représentant spécial, qui sont importants non seulement pour la mobilisation de ressources, mais aussi pour capter l'appui politique indispensable qui permettra de faire avancer le processus de paix en Somalie.

77. Alors que le terme de la phase de transition en Somalie se rapproche, je m'inquiète de constater que les objectifs qui ont été fixés pour cette période n'ont pas été atteints en grande partie. La cohésion au sein des Institutions fédérales de transition continue de revêtir une importance capitale pour le renforcement de la confiance parmi les Somaliens et au sein de la communauté internationale. Je note avec satisfaction que des progrès notables ont été réalisés dans l'élaboration du projet de constitution et j'invite les Institutions fédérales de transition à engager un processus de consultation ouvert à toutes les parties et à utiliser tous les moyens possibles pour l'accomplissement de cette tâche essentielle de la période de transition.

78. Je suis satisfait des efforts faits par le Comité mixte de sécurité pour coordonner les initiatives axées sur le développement du secteur de la sécurité. J'exhorte la communauté internationale à renforcer son appui pour la formation, l'équipement et l'entretien des personnels de la police somalienne et des forces de sécurité nationales, notamment en établissant des mécanismes coordonnés pour assurer le versement régulier des soldes et contrôler les paiements effectués.

79. Les attentats-suicides effroyables perpétrés à Kampala nous rappellent que les insurgés représentent un danger pour la Somalie, les pays de la sous-région et les autres pays. Je présente mes condoléances les plus sincères au Gouvernement ougandais et aux autres gouvernements concernés, ainsi qu'aux familles des victimes.

80. Je salue le rôle décisif que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement jouent dans l'appui au processus de paix en Somalie et prends note avec satisfaction du renforcement de la coordination entre l'ONU et ces importantes organisations régionales. Je rends un hommage particulier à l'AMISOM, qui doit continuer à travailler dans des conditions très difficiles. À cet égard, je tiens à inviter de nouveau la communauté internationale à apporter d'urgence à la Mission l'appui dont elle a besoin pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat.

81. Dix-huit mois après la mise en place des arrangements financiers existants élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour l'AMISOM, les importants déficits enregistrés continuent de nuire au fonctionnement de cette dernière et, peut-être, de décourager des pays qui seraient susceptibles de fournir des contingents. Je pense que le dispositif d'appui à la Mission devrait être identique à celui qui est prévu pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je considère également qu'il faudrait agir rapidement pour assurer une parité entre les taux de remboursement applicables aux membres des contingents de l'AMISOM et aux membres des contingents des Nations Unies.

82. Les organisations humanitaires déploient des efforts considérables pour fournir une assistance vitale à 3,2 millions de personnes en Somalie, y compris des déplacés. Les ressources affectées à des secteurs clefs tels que ceux de l'eau, de la santé et de la nutrition sont financées à hauteur de moins de 40 %. Je demande à la communauté des donateurs de maintenir son appui indispensable au peuple somalien. Je demande également à toutes les parties au conflit de respecter les principes humanitaires et d'autoriser l'acheminement de l'aide vers les populations qui en ont le plus besoin.

83. Je continue d'être profondément préoccupé par les répercussions dévastatrices du conflit sur la population civile et par les atteintes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Mon nouveau Représentant spécial poursuivra les entretiens avec le Gouvernement fédéral de transition, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'AMISOM sur la question de la protection des civils. Je rappelle à toutes les parties au conflit que les auteurs de crimes de guerre seront traduits en justice. À ce propos, j'appuie la proposition de rassembler des informations sur les violations les plus graves qui auront été commises. Il s'agit là d'une étape essentielle dans la lutte contre l'impunité et pour la création de mécanismes de justice et de réconciliation.

84. Je réaffirme ma volonté d'assurer au mieux la coordination des actions des Nations Unies relatives à la Somalie dans le cadre de ma politique d'intégration des opérations des Nations Unies. Je me félicite que, sous l'impulsion de mon nouveau Représentant spécial, l'équipe des Nations Unies en place à Nairobi ait consacré des efforts supplémentaires à la coordination. Les initiatives prises portaient notamment sur la création d'un Groupe de haut niveau chargé des politiques relatives à la Somalie qui est composé de mon Représentant spécial, du Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires en Somalie et du Directeur du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, en vue d'assurer une démarche intégrée et cohérente de la part des Nations Unies face aux défis que la Somalie doit relever. De plus, j'entends préparer la mise en place d'une présence intégrée des Nations Unies en Somalie.

85. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon ancien Représentant spécial, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour le dévouement et la détermination inébranlables avec lesquels il s'est attaché à promouvoir la cause de la paix et de la stabilité en Somalie et à sensibiliser la communauté internationale au conflit qui déchire ce pays. Ses efforts, qui ont été couronnés par l'Accord de Djibouti, ont créé une fondation solide pour la stratégie de l'ONU à l'égard de la Somalie sur le plan politique et en matière de sécurité. J'apprécie particulièrement les contacts étroits qu'il a entretenus avec la diaspora somalienne pour rappeler constamment l'importance des bienfaits qu'une Somalie pacifique peut apporter et le fait qu'il n'a jamais cessé de nous remettre en mémoire les obligations qui sont les nôtres envers le peuple somalien.

86. J'invite le peuple somalien et la communauté internationale à apporter un soutien et une coopération indéfectibles à mon nouveau Représentant spécial. Je rends hommage aux hommes et aux femmes qui sont affectés au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres organisations compétentes, ainsi qu'aux membres des organisations non gouvernementales humanitaires qui exercent leurs activités dans des conditions difficiles.